

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE DOMANCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 18
Nombre de membres élus	: 18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 16
Date de convocation	: 21 novembre 2025
Date d'affichage de la convocation	: 21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Domancy dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Marie-Paule MOULIN, Philippe LUX, Pascale DEDIEU, Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Steve CHALLAMEL, Florent MARQUET, Alain LIONS, Caroline SEIGNEUR, Adolfo REALI.

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Sabine SOCQUET-CLERC a donné pouvoir à Fabienne PEDERIVA.
Monsieur Christian CHALLAMEL a donné pouvoir à Steve CHALLAMEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Christine BIBOLLET, Monsieur Richard MELENDEZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Fabienne PEDERIVA.

DEL2025 077

FINANCES – BUDGET EAU – FIXATION DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Rapporteur : Serge REVENAZ

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence assainissement a été transférée au S.I.A.B.S. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches, dont le conseil syndical fixe lui-même les tarifs du service).

Le service « EAU POTABLE » est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), géré en budget annexe dont les règles comptables sont différentes de celles du budget communal. Cela implique, en théorie, qu'il doit s'autogérer sans subvention de fonctionnement du budget communal. Les tarifs sont inchangés.

Vu la délibération n°DEL2024_065 du 20 août 2024 fixant les tarifs d'eau applicables à compter du 1^{er} octobre 2024,

Vu la délibération n°DEL2024_093 du 17 décembre 2024 modifiant des diamètres sur la facturation au 1^{er} octobre 2024,

LOCATION ANNUELLE DES COMPTEURS D'EAU

	2025	2026
Part fixe / Abonnement pour diam. de 15 à 49)	66,00 € par an	66,00 € par an
Part fixe / Abonnement pour diam.50 et plus)	100,00 € par an	100,00 € par an

Part fixe / Location de compteur			
Diamètre 15 mm	18,00 €	par an	18,00 €
Diamètre 20 mm	18,00 €		18,00 €
Diamètre 25 mm	25,00 €	par an	25,00 €
Diamètre 30 mm	25,00 €		25,00 €
Diamètre 40 mm	150,00 €	par an	150,00 €
Diamètre 50 mm	150,00 €		150,00 €
Consommation (facturation des m3 consommés - Tranche unique (tarif voté en 2017))	1,75 €	le m3	1,75 € le m3

LOCATION ANNUELLE AUTRES COMPTEURS

Diamètre 50 mm	18,00 €	par an	150,00 €
Diamètre 65 mm	- €		170,00 €
Diamètre 80 mm	- €	par an	180,00 €
Diamètre 100 mm	- €		210,00 €
Diamètre 150 mm et plus	- €	par an	280,00 €

FORFAIT APPLICABLE POUR L'INSTALLATION DE TOUT NOUVEAU COMPTEUR

Pour les diamètres de 15 à 50 mm inclus	250,00 €
Pour les diamètres supérieurs à 50 mm	350,00 €

Ce forfait sera appliqué lors de l'installation de tout nouveau compteur et/ou piquage sur la colonne d'eau.

Lors de la facturation, il conviendra de cumuler à ce forfait le coût des pièces, ainsi que le coût de la main d'œuvre

Ce forfait couvre les frais suivants :

- *Etude des plans, traçage de la colonne et étude préliminaire*
- *contact et rencontres avec le terrassier qu'il soit privé ou public*
- *rendez-vous sur site et définition des travaux à intervenir*

FRAIS D'AMINISTRATION

	2025	2026
Heure de main d'œuvre sans engin	55,00 €	55,00 €
* frais de coupure et remise en fonction compteur		
* demande de relevé par particulier (hors facturation)		
* déplacement début ou fin de contrat		
Heure d'intervention du tracto-pelle avec chauffeur	140.00 €	140.00 €
Heure d'intervention véhicule 3,5 T. avec chauffeur	100.00 €	100.00 €
Forfait déplacement hors tracto pelle **	60.00 €	60.00 €

*** Forfait applicable à chaque intervention, au titre des frais d'utilisation d'un véhicule communal (déplacement), hors tracto pelle pour lequel l'utilisation est comprise dans le tarif spécifiquement défini. Pour chaque intervention, la première heure commencée est une heure due.*

Forfait de dédommagement pour détérioration des réseaux d'eau (conduites, branchements, ouvrages...)

Montant forfaitaire de dédommagement à appliquer aux entreprises suite à la détérioration des réseaux d'eau et des ouvrages annexes - non compris les frais de réparation :

FORFAIT DE 600 EUROS HT

Forfait pour piquage illicite ou modification de branchement

Ce forfait sera appliqué à toute personne pour piquage illicite sur le réseau d'eau, démontage du compteur, dépose du scellé, utilisation de poteau d'incendie et/ou modification du branchement :

FORFAIT DE 120 M3 X MONTANT DES REDEVANCES EAU ET ASSAINISSEMENT, TAXES ET TVA

A titre d'information, les taxes et redevances ne sont pas soumises à la décision du conseil municipal et s'ajoutent aux éléments ci-dessus. Les taux de TVA sont de 5,5% sur l'abonnement, location compteur, consommation et les redevances prélèvement et pollution domestique et de 10% sur la taxe de modernisation des réseaux.

**BORDEREAU DE PRIX DES PIÈCES DE L'EAU
(Prix Unitaire H.T catalogue)**

Pièces	Tarif HT	Pièces	Tarif HT
robinets- vannes DN 20 PB	99,5	colliers prise encharge PB 40	73,5
robinets- vannes DN 27 PB	138,6	colliers prise encharge PB 50	65,9
robinets- vannes DN 40 GB	248,5	colliers prise encharge PB 60	66,6
robinets- vannes DN 20 PB isiflo 25	88,7	colliers prise encharge GB 80	73,3
robinets- vannes DN 20 PB isiflo 32	120,2	colliers prise encharge PB 80	66,6
robinets- vannes DN 40 GB isiflo 40	169,80	colliers prise encharge GB 100	77,9
tete bouche a clef	127,2	colliers prise encharge PB 100	67,4
tube allonge 1m	38,5	colliers prise encharge GB 125	94,2
tube allonge 30cm	21,1	colliers prise encharge PB 125 roc	86,6
tabernacle beton	35,1	colliers prise encharge GB 150	97,3
manœuvre telescop AVK	281,6	colliers prise encharge PB 150	87,6
raccords compt MF3/4	12,4	colliers prise encharge GB 200	128,2
raccords compt FF3/4	34	colliers prise encharge PB 200	112,1
raccords compt MF1"1/2	26,10	collier obturation 80	41,3
flexible 50cm	27,50	collier obturation100	40,1
robinets compt 3/4	27,1	collier obturation125	46,9
robinets compt 1"	38,3	clapet long 3/4	22,1
robinets compt 3/4 isiflo 25	40,2	clapet court 3/4	25,1
robinets compt 3/4 équerre isiflo 25	60,4	clapet long 1"	52,8
robinets compt 3/4 isiflo 32	69,3	isiflo 25	
robinets compt 3/4 équerre isiflo 32	84,2	isiflo 25- 3/4 M	12,5
robinets compt 1" isiflo 40	111,3	isiflo 25- 3/4 F	12,1
robinets compt 1"1/2 dn40	138,30	coudes isiflo 25-3/4 M	27,8
		coudes isiflo 25-3/4 F	22,1

coudes 1"FF	17,8	allongesm/f L63compt laiton3/4	18,4
tés 3/4 FFF	12,5	reductions colliers PB 3/4	28,5
tés 1" FFF	21,2	reductions laiton 1"1/2M -1"1/4F	14,6
mamelons 3/4	6,5	reductions laiton 1"1/2F-1"1/4M	45,9
mamelons 1"	9,1	reductions laiton 2"M -1'1/2M	77,8
tés nourrice 1"1/4	82,4	reductions laiton 2"M -1'1/2F	54,3
tés nourrice bouché 1"1/4	75,7	gaine 90	605
allonges compt plast 3/4	21,9	PE 25 2m/l	8,4
allonges compt laiton 3/4	32,6	PE 40 50m/l	475
reductions compt 1"- 3/4	9,3	PE 50 m/l	755
mamelons M/F egal 3/4	9,3		
reductions laiton 3/4M -1/2M	5,8		
reductions laiton 3/4M -1/2F	6,9		
reductions laiton 1"M -3/4F	9,3		
reductions laiton 1"M -3/4M	9,3		
reductions laiton 1"F -3/4M	9,3		
reductions laiton 1'1/4 M- 1"M	16,3		
reductions laiton 1'1/4 M- 1"F	13,3		
tube laiton 3/4	199		
tube laiton 1"	236		
joint nitril	0,63		
plomb	1,48		
raccord gebo 1/2 cuivre 16	48		
raccord gebo 1/2 cuivre 18	51		
raccord gebo 3/4 cuivre 22	62,1		

LE CONSEIL MUNICIPAL entendu et après en avoir délibéré :

- **A L'UNANIMITE,**
- APPROUVE les tarifs de l'eau, détaillés ci-dessus, applicables au 1er janvier 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération, et signer tout document lié à la décision adoptée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :

- de sa publication, en la forme habituelle et au lieu accoutumé, le
- de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Serge REVENAZ



La secrétaire de séance,
Fabienne PEDERIVA.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Fabienne Pederiva", is written over a horizontal line.